

Où s'adresser ?

Secrétariat de la Maison de
Retraite Intercommunale :

Tél. : 03.29.52.70.13

Ou

MDA CLIC
Maison Départementale de l'Auto-
nomie - Centre Local d'Information
et de Coordination
31 Avenue de Lattre de Tassigny
88600 BRUYERES
Tél. : 03 29 38 52 80
Courriel :
mda-missioncllicentre@vosges.fr

Tél. : 03.29.52.70.13
Fax : 03.29.56.19.46
Courriel : avison@ch-avison.fr

L'ACCUEIL DE JOUR

MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE



A BRUYERES

MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE

2 bis Rue Louis Marin
88600 BRUYERES

Tél. : 03.29.52.70.13
Fax : 03.29.56.19.46
Courriel : avison@ch-avison.fr

L'ACCUEIL DE JOUR

Maladie d'Alzheimer ou apparentée

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes âgées vivant à domicile, sur les cantons de Bruyères, Brouvelieures et Corcieux souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée diagnostiquée.

Quels sont les objectifs ?

- Apporter un soutien à l'aidant.
- Favoriser le maintien à domicile.
- Maintenir un lien social.
- Soulager l'entourage familial.

Afin de lui permettre de se ressourcer pour continuer une prise en charge à domicile.

Comment ?

Séjour sollicité par la personne ou l'aidant. Accueil avec l'accord du médecin coordonnateur de l'établissement qui recueillera l'avis du médecin traitant.

Où ?

Au PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) situé au rez-de-jardin de l'établissement.

Par qui ?

L'équipe de professionnels qualifiés, expérimentée dans l'accompagnement et les soins à apporter aux personnes désorientées (Assistante en Soins Gériatriques, Psychologue, Ergothérapeute).



Se renseigner auprès du secrétariat (03.29.52.70.13) pour les tarifs et autres renseignements.

Une partie des frais peut être prise en charge par le Conseil Départemental des Vosges dans le cadre du plan APA.

Le repas de midi est compris dans le tarif

Une partie des frais de transport peut être prise en charge par l'établissement.

2 PLACES PAR JOUR

OUVERT 5J/7

DE 10H00 à 16H00

La prise en charge :

- Possibilité de visiter, de rencontrer l'équipe.
- Entretien avec le médecin coordonnateur et le responsable de l'équipe. Constitution d'un dossier d'admission.
- Recueil de l'histoire de vie et de l'autonomie de la personne.
- Elaboration d'un plan d'accompagnement de la personne, avec elle et sa famille (l'accent sera mis sur le maintien des capacités restantes).
- Participation de la personne accueillie aux activités proposées par le service.
- Lien avec la famille au cours de l'accueil de la personne et en cas de besoin.